



**jaga**



**GARANTIE & CONDITIONS**

€ 2018.FR

# CONDITIONS ET DURÉE DE LA GARANTIE

- La garantie n'est valable que si l'appareil est utilisé normalement, par le premier propriétaire et s'il est installé selon les normes et conditions définies dans les instructions et selon les règles de l'art.
- La garantie ne porte que sur l'appareil ou les pièces détachées. Jaga a le choix de remplacer ou de réparer l'appareil ou les pièces détachées défectueuses. Dans le cas où le modèle sous garantie n'est plus en production, Jaga a le droit de le remplacer par un autre appareil ou des pièces détachées équivalentes. Dans les cas où la garantie joue, Jaga donne, pendant les premiers six mois, une garantie supplémentaire sur les frais de transport et la main d'œuvre.
- La garantie est donnée pour la période prévue par ce document. La réparation ou le remplacement ne changent en rien la période de garantie originale.
- La garantie ne peut être invoquée pour des appareils ou pièces détachées sur lesquels manquent les informations concernant le type et la série, ou auxquels ces informations ont été enlevées ou modifiées. Ceci vaut également pour les appareils qui ont été réparés ou modifiés par des personnes non autorisées par Jaga.
- Jaga ne donne aucune garantie pour les appareils endommagés par une pose fautive, par des raccordements - tant électriques que sanitaires - fautifs, par une installation électrique défectueuse, par l'utilisation de tension électrique ou de pression non conforme aux instructions sur l'appareil, par défectuosité d'appareils environnants de même dans le cas de pièces de raccordement non compatibles. Nos corps de chauffe ne restent en aucun cas sous garantie s'ils sont vidés à des époques déterminées ou pendant un certain temps, s'ils sont chauffés au moyen d'eaux industrielles, de vapeur ou de l'eau qui contient des produits chimiques ou des grandes quantités d'oxygène. La qualité de l'eau présente dans l'installation doit être conforme au directive VDI 2035-2. La garantie expire aussi quand les corps de chauffe sont installés dans un milieu ou l'atmosphère est agressif (ammoniacque, matières caustiques, etc...). Dans tous ces cas le client doit s'adresser au responsable de la cause du dommage. Le placement de radiateurs peints n'est pas non plus autorisé dans les pièces suivantes: au-dessus d'une baignoire avec possibilité de douche, dans une douche ou juste à côté, dans une piscine (air chloré) ou dans un sauna.
- Jaga décline toute responsabilité et refuse la garantie pour tout dommage causé par une utilisation ou un maniement fautif de l'appareil, par un manque d'entretien ou un entretien incorrect, par la chute de l'appareil ou le manque de précaution dans le transport, de même que pour les appareils encastrés qui ne sont pas facilement accessibles.
- Dans tous les cas où la garantie est acquise mais lorsque la livraison date de plus de six mois, et dans tous les autres cas, les coûts de transport et de main d'œuvre sont calculés suivant des échelles établies par Jaga. Le client peut en prendre connaissance à l'avance, soit en téléphonant au service après vente, soit en le demandant préalablement au technicien lors de sa visite.
- Toute intervention non couverte par la garantie doit être payée au grand comptant au technicien du service après vente.
- La garantie prend cours à la date de la facturation. Faute de facture, le numéro de série ou la date de fabrication prévaudra.
- Les litiges éventuels seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Hasselt. Le droit belge est tressortissants d'autres Etats membres de l'UE et hors UE.



## DURÉE DE GARANTIE

Type appareil	Low-H2O échangeur de chaleur	Pièces électriques	Autres pièces
Knockonwood / Strada / Linea Plus / Tempo / Cocoon / Mini / Play / Basic / Sentinel / Encastrement mural / Mini Canal / Canal Compact / Canal Plus / Canal Reno	30 ans	---	10 ans
Strada DBE / Linea Plus DBE / Tempo DBE / Play DBE / Encastrement mural DBE / Knockonwood DBE / Mini sur pieds DBE / Basic DBE / Mini Canal DBE / Canal Compact DBE / Strada Fresh	30 ans	2 ans	10 ans
DBE Unit / DBE Pro Unit / Jaga Fresh / Résistance électrique	---	2 ans	---
Vannes pour échangeurs de chaleur Low-H2O / Vannes Jaga Deco / Purgeurs	---	---	3 ans
Oxygen Built-In / Oxygen Master / Oxygen Sensor / Oxygen Exhaust	---	2 ans	---
Oxygen Stand-Alone	---	2 ans	2 ans
Oxygen Hybrid	30 ans	2 ans	2 ans
Clima Canal / Micro Canal / Quatro Canal / Brise / Briza / Briza Fresh / Vertiga / Freedom Micro / Freedom Clima	5 ans	2 ans	10 ans
Aérotherme	5 ans	2 ans	5 ans
Iguana / Geo / Accolade / Aristocrat / Nautica / Sani / Deco / Narcis / Panel Plus / Tetra / Heatwave / Crossroads / Moon / Socle pour chaudière	---	---	10 ans
Eco Comfort Basic / Eco Comfort Bow	---	2 ans	10 ans
Chauffe-eau	---	2 ans	5 ans (cuve)
Chauffe-eau Mini	---	2 ans	3 ans (cuve)

# CONDITIONS DE VENTE

## Générale

Toutes les offres, confirmations de commande, commandes, factures et autres documents émis par JAGA SA et les accords conclus avec JAGA SA sont soumis aux présentes conditions de vente et de livraison.

Celles-ci peuvent être consultées sur le site web de JAGA SA : [www.jaga.fr](http://www.jaga.fr).

Le client est censé accepter les présentes conditions de vente et de livraison du simple fait de sa commande. Les conditions générales, quelles que soient leur appellation, du client qui diffèrent des présentes conditions de vente et de livraison de JAGA SA ne sont pas d'application ni opposables à JAGA SA à moins que JAGA SA ne les ait acceptés expressément et par écrit avant toute conclusion de contrat.

Les matières ne faisant pas partie des conditions générales de vente sont réglées par le droit belge.

## Commandes

Les commandes de nos clients ne sont considérées comme acceptées que si elles ont été confirmées par lettre, fax, e-mail ou toute autre forme, par JAGA SA dans une confirmation de commande.

La confirmation de commande définit le contenu de l'accord entre les parties, sous réserve des éventuelles inexactitudes signalées par le client dans les 24 heures après réception de la confirmation de commande et des modifications qu'il y apporte. Ceci vaut également par rapport à l'acceptation des conditions générales de vente actuelles. La confirmation de commande ainsi adaptée et renvoyée par JAGA SA pour confirmation définit par conséquent le contenu de l'accord entre les parties.

Une commande acceptée par nos soins ne peut plus être annulée sans notre autorisation écrite expresse. Les contrats sont personnels et ne sont transférables qu'après notre accord. La modification ou l'annulation par le client d'une commande d'un produit standard est uniquement possible sous la condition de reprise par le client de tous les frais découlant de cette modification ou annulation. Dans le cas d'une annulation, ces frais représentent 10 à 100 % de la valeur des marchandises commandées. La modification ou l'annulation par le client d'une commande sur mesure ou d'un produit couleur non-standard, n'est pas possible.

## Délais de livraisons

Les délais de livraison ne sont communiqués qu'à titre indicatif. Sauf accord écrit contraire, Jaga décline toute responsabilité et ne se rend pas coupable de rupture de contrat en cas de retard de livraison. De même, la S.A. Jaga ne peut pas être tenue responsable au cas où elle serait dans l'impossibilité de respecter ses obligations en matière de livraison de biens ou de services suite à un cas de force majeure, pour autant que cette non-livraison soit la conséquence de circonstances échappant à l'influence de la S.A. Jaga. Les guerres, grèves, lock-out, intempéries et toute autre cause mettant obstacle à la réception par la S.A. Jaga des matières premières, combustibles et/ou approvisionnements, à la production normale, à l'expédition ou au transport des marchandises, et en général toutes les causes indépendantes de notre volonté, notamment mais pas exclusivement sont considérées comme cas de force majeure et déchargent la société de toute responsabilité quelconque et ce même s'il a été spécifié que les délais sont de vigueur. Elles ne peuvent pas être invoquées par l'acheteur pour réclamer des dommages-intérêts ou la résiliation des marchés. Dans tous ces cas, la S.A. Jaga se réserve le droit de reporter la livraison, voire de résilier le contrat.

## Le prix

Pour autant qu'il n'est précisé autrement, nos prix s'entendent nets, hors T.V.A.

Les produits sont facturés aux prix et cours de change

de la journée de la livraison, tels qu'indiqués dans et acceptés par la confirmation de commande, éventuellement complétés par les coûts de transport. (cf infra)

## Païement

Les factures sont payables au siège de notre société sur un de nos comptes courants et ceci sans aucune déduction de remise, sauf mention écrite contraire sur la facture.

Dès son échéance, toute facture impayée est majorée de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt au taux directeur majoré de 7 points de pourcentage et arrondi au demi-point de pourcentage supérieur (art. 5 L. 02/08/2002). En outre, toute facture impayée sera majorée de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 10% du montant de la facture échue, sauf si les frais de recouvrement réels - y compris les frais d'assistance juridique - seraient plus élevés (art. 6 L. 2/08/2002). À défaut de paiement à l'échéance, la S.A. Jaga se réserve le droit d'annuler les accords existants aussi bien pour les marchandises encore à livrer que pour les marchandises déjà livrées et ceci sans aucune formalité ni indemnité pour le client. Le client s'engage à respecter rigoureusement les échéances, même en cas de réclamation. Aucune réclamation de quelque nature que ce soit ne libère l'acheteur de son obligation d'honorer les dates d'échéance, pas même si la réclamation est prise en considération par nos services et/ou si celle-ci s'avérait fondée.

Sans préjudice de son droit aux dommages-intérêts, JAGA SA est autorisée, en cas de non-paiement à l'échéance ou de non-respect, par le client, de toute autre obligation contractuelle, soit à suspendre l'exécution du contrat, soit à rompre de plein droit le contrat sur simple envoi d'une lettre recommandée.

## Rétention de propriété

Le droit de propriété des marchandises vendues ne passe à l'acheteur qu'après le paiement du prix dans son intégralité et de toutes les autres dettes que l'acheteur aurait envers la S.A. Jaga. L'acheteur ne pourra donc en aucun cas disposer des marchandises qui, suivant les réserves mentionnées ci-dessus, sont restées la propriété de la S.A. Jaga, que pour un usage normal et plus particulièrement, il ne pourra en transférer la propriété à des tiers, les donner en gage ou en garantie au sens large, ni procurer le droit de rétention à des tiers par un accord ou un acte quels qu'ils soient, pas plus que tout autre privilège, garantie ou droit de garantie dans l'acceptation la plus large du terme.

## Modifications

Nous nous réservons le droit de modifier légèrement nos produits - également après la commande - afin d'y apporter toute amélioration jugée utile, au profit de l'acheteur. En cas de vente sur échantillon, celle-ci ne nous engage en rien et n'implique pas que la four-niture soit totalement identique.

## Livraisons: risques

Chaque délai de livraison indiqué l'est à titre indicatif. Un retard éventuel dans la livraison ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnisation ou une rupture du contrat à charge de JAGA SA.

Sous réserve d'un accord différé, cette livraison se déroulera au départ de l'usine de Diepenbeek (Belgique). Dès ce moment, le risque total liés aux biens est pris en charge par le client. Le transport des biens se déroule toujours au risque du client. Si JAGA SA doit organiser le transport, il le fait toujours en tant que préposé du client, indépendamment de celui qui supporte les frais de transport.

Les produits sont contrôlés par le service des expéditions S.A. Jaga et mis dans un état impeccable au transport. Le transporteur est responsable pour l'avarie éventuelle, causée pendant le transport et la livraison.

Des produits manifestement endommagés doivent immédiatement être indiqués au bon de livraison ou

être communiqués à JAGA SA par e-mail, par lettre ou par téléphone au service après-vente et ceci dans les 48 heures après la livraison, mentionnant le numéro du bon de livraison ou bon de commande.

## Livraisons prorogées

Si le client demande une prorogation ou mise en appel de la livraison des produits commandés, la S.A. Jaga se réserve le droit, après un délai de trois mois, soit d'exiger le transfert physique des produits et le paiement de la totalité de la somme due, au prix valable au jour de la livraison, soit d'annuler le contrat de vente, sans préavis et tout en se réservant le droit d'exiger du client des dommages-intérêts.

## Réclamations

Une plainte concernant la facture et/ou la livraison correspondante doit être signalée par écrit par le client à JAGA SA au plus tard dans les 8 jours après la date de facture ou de livraison. Chaque plainte concernant les vices cachés doit être portée à la connaissance de JAGA SA immédiatement après leur découverte.

Cette notification doit être accompagnée des date et numéro de commande ou de facture et d'une description claire de la plainte, de préférence accompagnée de photos.

## Retour de produits

Toutes commandes proprement exécutées ne sont pas reprises. La reprise d'un produit n'est possible qu'après délibération et approbation écrite formelle avec notre département commercial et à condition de mentionner le numéro de la commande et / ou le numéro et la date de la facture. Un avoir n'est possible que dans le cas où le produit revient en notre possession dans son emballage original, sans être endommagé et apte à la vente. Le vendeur se réserve le droit de compter des frais administratifs, de transport, et de gestion.

## Garantie

La garantie offerte par Jaga diffère d'un produit à l'autre. Les modalités et la durée des garanties sont mentionnées dans les différents catalogues et sur notre site : [www.jaga.fr](http://www.jaga.fr).

En cas de revente l'acheteur s'engage à rendre opposable à son propre client nos conditions de garantie générales et particulières. En tout cas, l'acheteur nous prémunit contre toutes les conséquences des exigences de la part de son client relatives aux marchandises vendues et qui excéderaient les limites des exigences que notre acheteur lui-même pourrait formuler à notre égard.

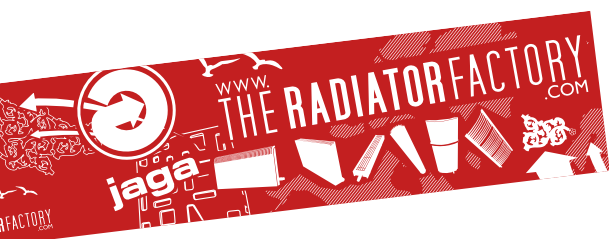
La garantie sur les corps de chauffe cesse en tout cas lorsqu'ils sont placés dans une piscine (air chloré), dans un sauna, une douche ou au-dessus d'une baignoire avec possibilité de douche.

## Contestations

La présente transaction est réglée par le droit belge. Les tribunaux commerciaux d'Hasselt seront seul compétents pour trancher les différences qui pourraient se dresser entre la S.A. Jaga et ses clients. Toutefois, la S.A. Jaga pourra, si elle l'estime nécessaire, assigner ses débiteurs à leur domicile ou au lieu de leur principal établissement en Belgique ou à l'étranger.

## Dérogations

Toute dérogation aux présentes conditions générales de vente est strictement limitée au marché qui en a été l'occasion. Elle ne peut jamais constituer un précédent.



Jaga S.A.  
Verbindingslaan 16  
B-3590 Diepenbeek

Tél.: +32 (0)11 29 41 11  
Fax: +32 (0)11 32 35 78  
E-mail: [info@jaga.be](mailto:info@jaga.be)

Jaga Distribution France  
130 Boulevard de la Liberté  
FR-59000 Lille

Tél.: +33 3 20 04 42 30  
Fax: +33 3 20 31 58 91  
E-mail: [info@jaga.fr](mailto:info@jaga.fr)

Vu que le développement des produits constitue un processus continu,  
toutes ces données sont mentionnées sous réserve de modifications éventuelles.  
Prix en Euro, hors TVA. Prix valables dès le 1<sup>er</sup> Avril 2018.  
Remplace tous les tarifs précédents.